

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 884

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

061 200 580 RCS Angers.

MARTIN-RONDEAU.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 598620.00 EUR.

Adresse : Bp 60099, 49182 Saint-Barthélemy-d'Anjou Cedex.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : HEULIN ROUSSEAU Société par actions simplifiée au capital de 768 000 € Siège social : SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124) Zone Industrielle 056 200 553 RCS ANGERS AVIS DE PROJET DE FUSION D'un projet de contrat de fusion sous seings privés en date du 28 juin 2019, déposé le 10 septembre 2019, au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS, pour chacune des sociétés, il résulte que la société HEULIN ROUSSEAU se propose de fusionner avec la société MARTIN RONDEAU, société par actions simplifiée au capital de 598 620 €, dont le siège social est à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49182), BP 60099, et dont le numéro unique d'identification est 061 200 580 RCS ANGERS, par voie d'absorption par cette dernière. La société HEULIN ROUSSEAU ferait apport à la société MARTIN RONDEAU, de la totalité de son actif évalué à 8 505 830 € contre la prise en charge de l'intégralité de son passif s'élevant à 5 061 122 €, soit un apport net de 3 444 708 €. En représentation de la valeur nette des apports de la société HEULIN ROUSSEAU, il serait créé 7 781 actions de 22 € nominal de la société MARTIN RONDEAU, en augmentation de 171 182 € de son capital, émises avec une prime globale de fusion de 2 838 201 € et attribuées aux associés de la société HEULIN ROUSSEAU, autres que la société MARTIN RONDEAU, à raison de 7 781 actions MARTIN RONDEAU pour 41 934 actions HEULIN ROUSSEAU. Les créanciers des sociétés parties à cette opération, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce. Pour avis.